

# CAISSE DE PRÉVOYANCE DU CANTON DU VALAIS

## PORTAIL DES ASSURÉ/ES

### GUIDE D'UTILISATION

---

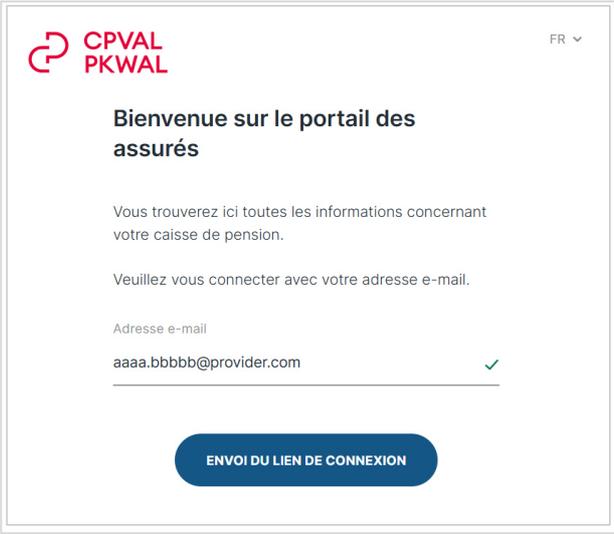
1. A QUI EST DESTINE LE PORTAIL .....	2
2. COMMENT ACCEDER AU PORTAIL.....	2
3. QUE PUIS-JE FAIRE AU MOYEN DU PORTAIL.....	3
4. GERER MON PROFIL.....	4
5. BON A SAVOIR - SIMULATION RETRAITE.....	5
6. BON A SAVOIR - PLANS A CHOIX.....	5
7. ACCES AU PORTAIL A L’AFFILIATION, EN CAS DE SORTIE OU DE RETRAITE .....	6
8. QUE FAIRE EN CAS DE PROBLEME.....	6
9. EVOLUTION DU PORTAIL.....	6

## 1. A QUI EST DESTINE LE PORTAIL

- 1.1 Le portail est destiné aux personnes qui ont un salaire assuré et donc paient des cotisations.
- 1.2 Les personnes en situation de congé ont également accès au portail.
- 1.3 Le portail n'est - pour l'instant - pas destiné aux personnes au bénéfice de rentes (rentes de retraite, rentes d'invalidité, rentes de conjoint).

## 2. COMMENT ACCEDER AU PORTAIL

- 2.1 Cliquez sur le lien « Portail ASSURE » sur le site internet de la Caisse et procéder à votre enregistrement (procédure unique).
- 2.2 Pour l'enregistrement, vous aurez besoin des informations suivantes :
  - Nom, prénom, date de naissance, numéro AVS
  - Votre adresse de courrier électronique, nécessaire pour les futurs logins
  - Numéro de mobile, nécessaire pour réceptionner un code SMS pour les futurs logins.
- 2.3 Vous recevrez par la suite un code d'enregistrement par courrier à votre adresse personnelle. Rendez-vous à nouveau sur le portail et entrez le code d'enregistrement. La procédure d'enregistrement est ainsi terminée.
- 2.4 Pour les accès futurs, rendez-vous sur le portail sur le site de la Caisse (ou enregistrer l'adresse url dans vos favoris), entrez l'adresse de courrier électronique que vous avez indiquée lors de l'enregistrement, vous recevrez alors un lien par e-mail ainsi qu'un numéro d'identification sur votre portable. Vous y êtes.
- 2.5 Vous pouvez vous enregistrer plusieurs fois (adresse électronique professionnelle et adresse privée par exemple). Chaque enregistrement est indépendant.



CPVAL  
PKWAL

FR ▾

**Bienvenue sur le portail des assurés**

Vous trouverez ici toutes les informations concernant votre caisse de pension.

Veillez vous connecter avec votre adresse e-mail.

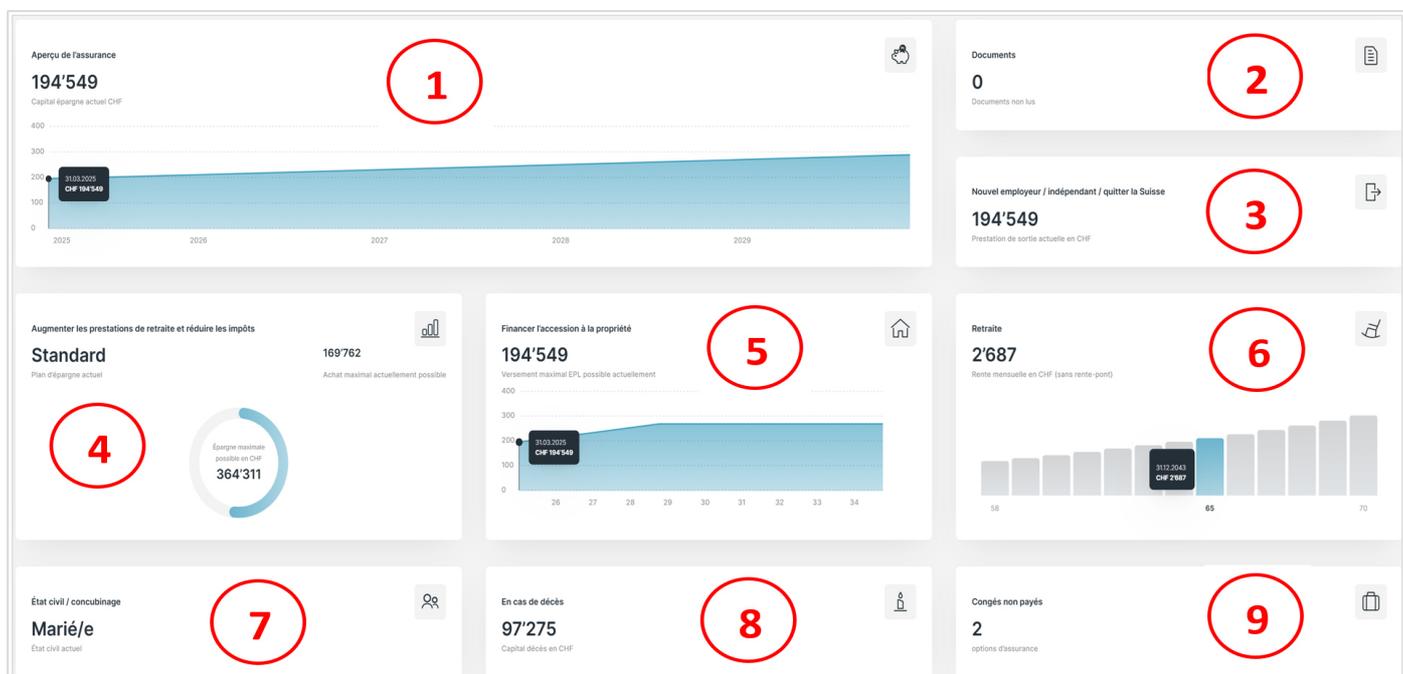
Adresse e-mail

aaaa.bbbb@provider.com ✓

**ENVOI DU LIEN DE CONNEXION**

### 3. QUE PUIS-JE FAIRE AU MOYEN DU PORTAIL

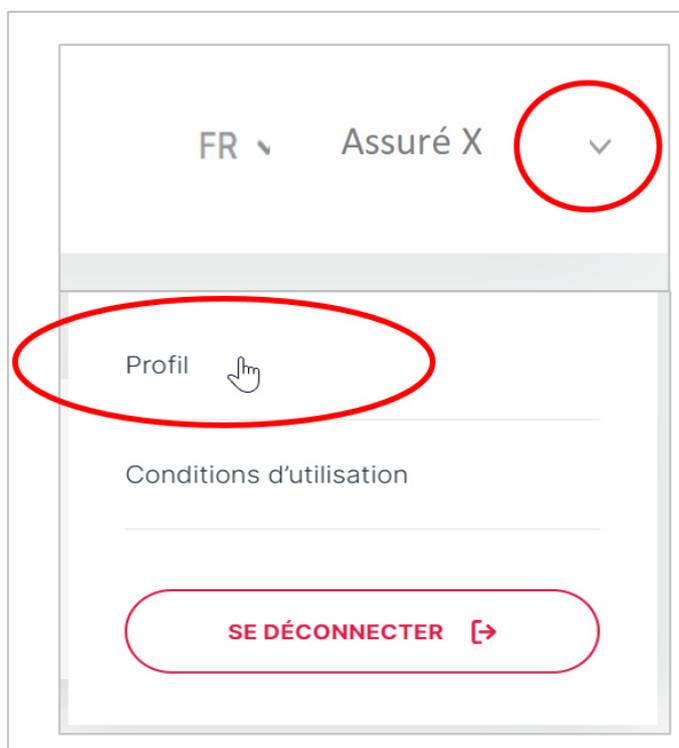
- 3.1 La conception du portail se veut intuitive et a été développée selon un processus axé sur la vue «utilisateur».
- 3.2 Vous avez accès à vos données les plus actuelles. En cas de modification de la situation salariale, les données sont mises à jour mensuellement avec un décalage de quelques semaines. Exemple : modification du taux d'activité au 1<sup>er</sup> septembre, les données actualisées sont en principe disponibles dès le 1<sup>er</sup> du mois suivant pour le personnel de l'Etat du Valais et à partir de la mi-octobre pour les personnes employées par les institutions affiliées.
- 3.3 Grâce au portail, vous pourrez :
1. voir la valeur de votre avoir de prévoyance (ou prestation de libre passage) et son évolution pour les 5 années à venir
  2. éditer votre certificat de prévoyance. A noter que le certificat ne peut être généré que pour la fin d'un mois
  3. obtenir des informations si vous devez quitter la Caisse
  4. voir quelles sont les possibilités de renforcer votre prévoyance (achats et plans à choix) ainsi que les incidences sur les prestations de retraite
  5. obtenir des indications sur la façon d'utiliser votre prévoyance pour acquérir votre résidence principale ainsi que les incidences sur les prestations de retraites
  6. simuler les prestations pour les différents âges de retraite, avec des scénarios de retrait en capital et/ou de retraite partielle
  7. informations sur l'état civil, simuler les incidences dues à un divorce
  8. voir quelle est la valeur du capital décès
  9. obtenir des informations sur les variantes applicables en cas de congé



Vous aurez en outre accès à différents liens qui vous permettront d'obtenir des informations sur les prestations du 1<sup>er</sup> pilier ou de nature fiscale (lien sur calculette fiscale qui permet de saisir le revenu et la fortune imposable supposée, un second calcul délivre la charge fiscale après achat, simplement réduire les valeurs déjà saisies du montant de l'achat envisagé).

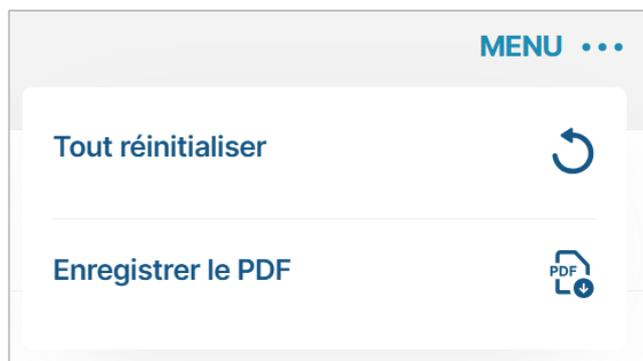
## 4. GERER MON PROFIL

- 4.1 Vous trouverez l'accès à votre profil sur la page d'accueil en haut à droite.
- 4.2 Vous pourrez notamment modifier votre adresse de courrier électronique ou votre numéro de portable.
- 4.3 ATTENTION uniquement pour **les personnes employées par les institutions affiliées**. Vous pouvez également modifier vos données personnelles telles que **No AVS, adresse privée ou état civil**. Les données seront automatiquement enregistrées dans nos bases de données.
- 4.4 Pour **le personnel de l'Etat du Valais**, les modifications du **No AVS, de l'adresse privée ou de l'état civil doivent être annoncées uniquement à l'employeur**. Les informations seront ensuite transmises automatiquement à la Caisse.



## 5. BON A SAVOIR - SIMULATION RETRAITE

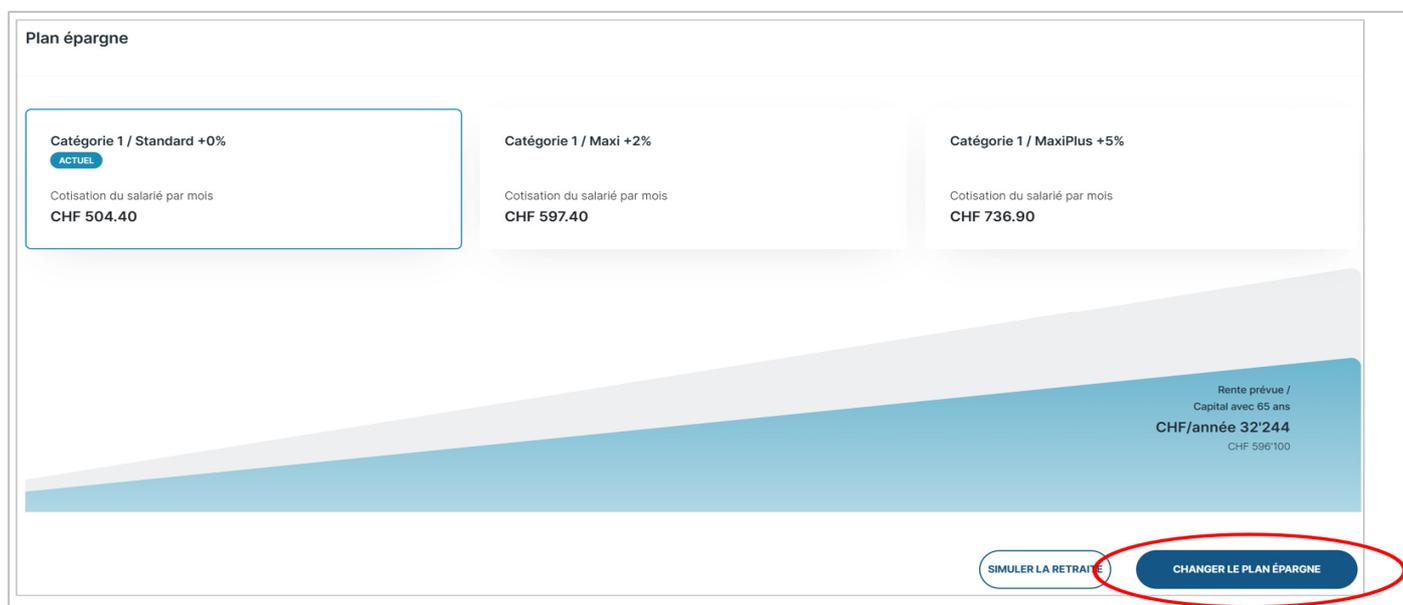
- 5.1 Le portail offre de nombreuses possibilités de simulation, notamment dans le module « Retraite ». Prestations de retraite en cas d'achat ou de retrait de capital, scénarios combinés. Le menu qui se trouve en haut à droite permet de retourner à la situation effective, choisir « Tout réinitialiser ».
- 5.2 Afin de comparer ou conserver les différentes simulations, il peut être avantageux d'utiliser la fonction « Enregistrer le PDF ».



- 5.3 Pour le reste, pas de crainte, il s'agit de modules de simulation. Les différentes manipulations n'ont naturellement pas d'incidence sur la situation effective de prévoyance.

## 6. BON A SAVOIR - PLANS A CHOIX

- 6.1 Vous avez la possibilité d'annoncer directement à la Caisse votre désir de modifier votre plan de prévoyance (valable à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante – délai d'annonce au 30.11 de l'année en cours).



- 6.2 Si vous avez commis une erreur et ne souhaitez pas modifier le plan, contactez directement la Caisse.

## 7. ACCES AU PORTAIL A L’AFFILIATION, EN CAS DE SORTIE OU DE RETRAITE

- 7.1 Pour les nouveaux assurés, l'accès au portail est possible dès que la Caisse aura pu traiter les données communiquées par l'employeur (environ 5 à 6 semaines après la date d'affiliation). Un courrier vous sera adressé directement par la Caisse.
- 7.2 Lorsque les conditions d'affiliation ne sont plus remplies, l'accès au portail reste possible durant 90 jours après la date de sortie.
- 7.3 Pour les personnes parties en retraite, l'accès au portail demeure possible durant 90 jours après la date de retraite. En cas de retraite partielle, les informations du portail sont toujours accessibles et portent sur la partie encore active de l'assurance.

## 8. QUE FAIRE EN CAS DE PROBLEME

- 8.1 Vous rencontrez des problèmes techniques. Adressez-vous à notre prestataire, service d'assistance au 061 588 17 77 ou envoyer un e-mail à [support@pensiondynamics.ch](mailto:support@pensiondynamics.ch). Les coordonnées sont également mentionnées dans le courriel de connexion.
- 8.2 Vous avez des questions liées à l'interprétation des données du portail ou concernant les dispositions réglementaires. N'hésitez pas à contacter la Caisse.

## 9. EVOLUTION DU PORTAIL

- 9.1 De nouvelles fonctionnalités seront ajoutées à l'avenir.
- 9.2 Votre expérience nous est précieuse. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et participez ainsi à l'évolution de ce nouveau vecteur d'information.
- 9.3 Nous vous souhaitons une expérience enrichissante et espérons vous permettre une meilleure compréhension de votre prévoyance professionnelle auprès de CPVAL.

